
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

EXTRAIT DU PV DE LIGUE
Réunion du 27 août 2024

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

VIROFLAY – STADE DES BERTISETTES N°1 – NNI 786860101

Cette installation sportive est classée T6 SYN jusqu'au 20/09/2024.

Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 22/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 SYN du 08/07/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 22/07/2024
- A.O.P.
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires
- Tests in situ

Il est constaté une non-conformité majeure concernant les zones de sécurité côté droit du terrain avec une distance de 2,20m entre la ligne de but et le grillage.

L'article 3.3 du règlement des terrains et installations sportives indique que « pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2.50 m minimum en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. ».

Pour respecter la zone de sécurité obligatoire, il est demandé de mettre le grillage de protection à 2,50 m de la ligne de but.

Au regard des éléments transmis et de la non-conformité majeure constatée, cette installation ne peut pas être classée en l'état.

La C.R.T.I.S. demande au propriétaire de l'installation de procéder à la mise en conformité de l'installation sportive et de la prévenir lorsque le nécessaire aura été fait.

Les compétitions officielles sur cette installation sportive sont interdites.

JOUARS-PONTCHARTRAIN – COMPLEXE SPORTIF DE LA BONDE N°1 – NNI 783210101

Cette installation sportive est classée T4SYN jusqu'au 18/09/2031.

Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 19/07/2024, suite à un renouvellement de la moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN du 11/07/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 19/07/2024
 - A.O.P.
 - Plans de masse, de l'aire de jeu et des vestiaires
- Tests in situ du 09/04/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 27/08/2034.

ECQUEVILLY – COMPLEXE SPORTIF DES MOTELLES N°2 – NNI 780600102

Cette installation sportive était classée T4 SYN jusqu'au 21/02/2024.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 12/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN du 17/07/2024 et des documents transmis :

Rapport de visite du 12/07/2024

Les non-conformités mineures suivantes sont constatées :

- Buts et filets en mauvais état + perpendicularité des buts à revoir ;
- La hauteur des buts doit être de 2,44m (2.40m constaté sur les 2 buts) ;
- L'insert des poteaux de corner doit être à l'intérieur du tracé ;

Main courante dégradée par endroit ;

La Commission constate l'absence des documents suivants :

- A.O.P. ou attestation administrative de capacité ;
- Plan de masse, de l'aire de jeu et des vestiaires ;
- Tests in situ périodique ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. demande au propriétaire des installations sportives de lui transmettre les documents et de lever les non-conformités constatées pour classer l'installation. Les compétitions officielles sur cette installation sportive sont interdites.

PORCHEVILLE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 785010102

Reprise de dossier.

Cette installation était classée T6 SYN PROV jusqu'au 09/04/2024 dans l'attente de réception des test in situ.

La Commission accuse réception des tests in situ en date du 23/11/2023 et propose un classement en niveau T6 SYN jusqu'au 14/12/2033.